

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-118

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU
CALVADOS
DANS LE CADRE DE L'OPERATION « CINE ET PATRIMOINE »**

Le Département du Calvados coordonne une opération « Ciné et patrimoine » qui permet de découvrir le patrimoine d'une autre manière, autour d'une projection cinématographique en plein air et des animations diverses le temps d'une soirée.

Le Musée Villa Montebello participera à cette action le vendredi 8 août 2025 en proposant au fil de la soirée un atelier de pratique artistique, une séance de yoga, une visite de l'exposition « Trouville c'est mon Amérique à moi » puis la projection d'un film dans le jardin du musée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances – Foncier du 19 Juin 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 20 Juin 2025 ;

Considérant que cette opération est à l'initiative du Département du Calvados et qu'à ce titre, il est envisageable de solliciter une subvention auprès de ce dernier pour cofinancer cette soirée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention au montant le plus élevé possible auprès du Département du Calvados, dans le cadre de l'opération « Ciné et patrimoine ».
- **Autorise** le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE